

Donc septembre, rentrée, quoi de neuf ?

Sur le plan de l'actualité nationale et internationale, l'été (une fois de plus ?) a démontré les méfaits et les conséquences néfastes du dogme ultralibéral.

Commençons par la Grèce. Quand même, voilà un peuple qui s'est exprimé par une consultation électorale sur un programme, qui a confirmé son refus de soumission à la finance par un référendum. Et quelle a été la position des pillards de l'Europe et du FMI ? Assise. Ils se sont assis sur la démocratie et l'expression du peuple. Donc à suivre, puisque du coup le gouvernement a démissionné et renvoie le peuple aux urnes. One more time.

Et nos éleveurs de porcs ? Enfin nos producteurs industriels de porcs. Souvenez-vous de Michel-Edouard Leclerc expliquant sur les ondes pourquoi grâce à sa politique de baisse des prix, il était le facteur le plus important qui contribuait à l'amélioration du pouvoir d'achat des Français. Mais pas des éleveurs... En même temps, interrogé lors de la décision prise par le gouvernement de fixer le prix du kilo de porc, un de ces exploitants exploités expliquait qu'à un centime sur le prix il s'en sortait, mais là il perdait un centime du kilo et vous comprenez, quand on produit dix mille porcs par an... Stop ! Là est le nœud du problème.

Est-il souhaitable et sain qu'un seul individu "produise" à lui seul dix mille porcs par an ? N'est-ce pas le meilleur moyen de s'aliéner totalement aux caprices du marché, donc de la filière ? La moindre variation de quelques centimes du prix du kilo peut mener à la fortune ou à la faillite. Ne touchons nous pas ici à une forme de folie ? Ce cher Michel-Edouard Leclerc expliquerait-il encore longtemps qu'il est le meilleur atout pour le pouvoir d'achat ?

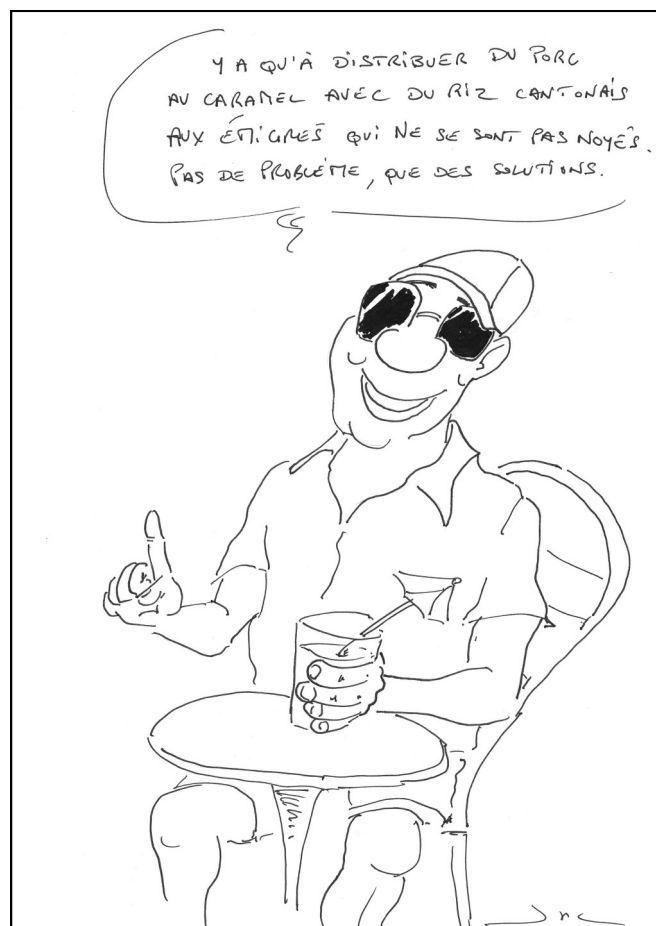
Le pouvoir d'achat est lié au niveau des revenus, pas de la baisse des dépenses. Point.

Et puis il y a eu cette fin août la fin du miracle économique chinois, les financiers qui n'arrivent presque plus à piller par la Chine. Ces hordes de crétiens économistes, brassant les chiffres à longueur d'année, n'ont toujours pas mesuré qu'un taux de croissance c'est le taux d'augmentation des richesses en pourcentage, et que plus un PIB est élevé, plus le taux de croissance réduit proportionnellement.

Autrement dit, si le PIB = 1 et la croissance = 1, le taux de croissance est de 100 %. Si le PIB = 10 et la croissance = 1, le taux de croissance est de 10 %. Pourtant la richesse créée est rigoureusement la même, bande d'idiots.

Par contre la capacité de la dictature communiste chinoise à s'adapter aux exigences de communication du marché boursier est admirable : elle a déjà emprisonné des citoyens ayant colporté des rumeurs nuisibles à la Bourse sur Internet et déjà contraint l'un d'eux à faire son autocritique à la télévision.

Ils sont forts, ces chinois !



Réaction normale d'un agent de SIE excédé !

(Sous-titre : émis en juillet, mais reconductible tous les mois)

Bon, alors, quoi qu'on fait ? Le très urgent, le hyper urgent, le trop urgent, le déjà en retard ?

Allons droit au but, c'est la catastrophe dans les SIE. Bien entendu je ne travaille que dans l'un d'eux, mais il est évident (après avoir jeté un œil à Surveillance-Relance, R-Loc et ce genre de trucs) que tous les SIE de Strasbourg, si ce n'est de tout le département, en sont au même point.

Cette semaine, ce sont des coups de fil par dizaines (et sans exagérer, hein). Pourquoi ? Parce que la relance automatique des défaillants Bilans et CVAE a été envoyée et donc tous les comptables, toutes les entreprises, nous appellent. Et ce sont des excuses en vrac du style :

- Je n'ai pas 152 000 € de CA, pourquoi vous me relancez à la CVAE ? Ah ben euh, en fait, laissez-moi vous expliquer : l'année dernière, la direction a décrété que toutes les entreprises devaient être mises d'office à la CVAE. Avant, c'était trop facile : quand quelqu'un dépassait le seuil (les fameux 152 000 €), on leur rajoutait leur CVAE et ils pouvaient déposer. C'était cool, les comptables passaient un coup de fil et on le faisait dans la seconde, et tout le monde était content. Parce que faut pas croire, la majorité des entreprises est en dessous de ce CA, n'est-ce pas ! On a immédiatement dit à la direction que ce n'était pas une bonne idée : rien à faire, c'était leur idée, elle était donc forcément bonne. Merci, messieurs, on vous en remercie maintenant.

- Je suis un BA, pourquoi me relancez-vous à la CVAE ? Cf supra : comme toutes les boîtes ont été faites en masse, parfois, y a eu quelques erreurs. On sait, messieurs les agriculteurs, que vous n'êtes pas soumis à CVAE. Vous êtes juste les dommages collatéraux d'un traitement de masse en très peu de temps.

- Mais je vous jure que j'ai déposé mon bilan et ma CVAE ! Pourquoi vous me relancez ? Tenez, je vous envoie l'accusé-réception du dépôt ! Ah, oui, tiens, c'est vrai : l'accusé-réception est bien valide, mon gars, c'est juste que, ben, on sait pas ... ça n'apparaît pas dans nos logiciels et vous êtes indiqué défaillant ... et bien, re-déposez ! Oui, c'est con, mais on sait pas quoi vous dire d'autre ... !

Et ce sont juste quelques exemples (on va dire ceux qui ont dépassé les dix coups de fils en une journée pour mon SIE, donc les trucs représentatifs quoi).

Alors on a eu la direction au bout du fil et notre hiérarchie a exposé nos problèmes. Les réponses ?

- Mais pourquoi vous avez mis toutes les entreprises à la CVAE ? C'est qui, qui vous a dit de faire ça ? VOUS, LES GENS DE LA DIRECTION !! Tenez, on est généreux, on vous renvoie votre note à vous qui nous a bien mis dans l'embarras, puisque visiblement vous ne vous en souvenez pas !

- Ah non ! Mais si vous avez tellement de soucis, c'est parce que vous n'avez pas exploité le listing avant l'envoi des relances ! Fallait le faire entre mai et fin juin, voyons !

Pardon ? Il nous semble que c'était la période où l'on devait absolument rembourser les CICE dans les quinze jours parce que c'était super-méga-important et on devait laisser tomber tout le reste ! Oui, vous savez, la période où on a littéralement remboursé des millions et des millions sans contrôle, où on a fait ça du matin au soir, pendant un mois et demi. C'est vrai qu'on avait le temps les deux dernières semaines : on a pu rembourser tous les crédits de TVA qui avaient été mis de côté (quelques centaines de milliers d'euros en plus) parce que ceux-là aussi, vous ne nous donniez que trente jours pour les faire ! Donc en fait, la relance était prioritaire là-dessus ? Ah ben non, vous nous avez dit vous-même que le CICE était l'ultra-priorité ! On vous ressort la note aussi ? On l'a encore, on est beaux joueurs.

- Mais il faut demander des renforts si vous ne suivez plus !

Euh, comment dire ... les renforts, ils

sont un peu débordés aussi. Juste un peu. Autrement dit : y en a pas assez pour dissimuler toutes vos vacances de postes dans tout le département.

- Ah, mais nous, on neutralise trois cents relances en deux heures ! En vérifiant le bilan, la CVAE, la LJ/RJ possible, tout ça ! Alors pour avoir testé, hein, rien que sortir toutes les LJ de mon seul secteur (du coup je parle à titre personnel), ça m'a pris effectivement trois heures, pour une soixantaine de dossiers ... sur les 440 défaillants de mon secteur. D'ailleurs, puisque vous avez réponse à tout, vous pouvez m'expliquer pourquoi votre logiciel ne neutralise pas SEUL les entreprises si, sur leur ligne du listing, il y a écrit BLEU SUR BLANC "Procédure Collective" ? Si votre logiciel est capable de détecter la PRO COLL, pourquoi ne la neutralise-t-il pas ?

- Mais vous les lisez, les notes ? Ça fait trois fois qu'on vous l'envoie dans une note ! (à propos d'une innocente question posée). En fait, sans vouloir vous vexer, on est en train de crever la bouche ouverte sans arriver à faire notre boulot. Parfois, vous nous balancez dix notes dans la journée. En fait, soyons clairs : non ! on n'a pas le temps de lire des notes de cinquante pages. Parfois, quand on a cinq minutes, on peut lire votre résumé. Souvent, y a qu'un seul collègue qui lit et qui mutualise. Alors la note lue en diagonale il y a cinq mois, on ne s'en souvient pas forcément.

Et là, je ne parle que de cette conversation du jour. Autant le dire : contrôleurs comme agents, vos réponses (orales, c'est pratique) ont fait hurler dans le SIE. Ce qui veut dire que je ne soulève pas tous les autres problèmes rencontrés (ce sont les premières retombées de votre superbe idée de créer les entreprises sans CFE papier ...).

Du coup, on fait quoi, entre le méga-urgent, le hyper-méga-urgent, le déjà-en-retard, le urgent tout court, les coups de fil en série, les mails par di-

(Suite page 3)

(Suite de la page 2)

zaines, les gens en réception ? Mon idée ? La voilà. Comme vous comptez en statistiques, je l'ai fait aussi :

- Paraît que la statistique CICE est à peu près potable. Tiens, quand faut rembourser, c'est prioritaire. Rigolo, ça. Et si on la flinguait aussi ?

- La stat RCTVA commence à plonger. Bah, on n'a qu'à la laisser plonger, tant qu'à faire.

- La stat Surveillance-relance est totalement merdique : comme on s'en fout, on va traiter au fur et à mesure que les gens appellent. Vous avez raison, ça nous prend dix fois plus de temps, il va rester des centaines de défaillants (qui ne déposeront jamais puisque, rappelons-le, nous ne pouvons plus faire de Mises en Demeure en AR). Comme il faudra qu'elle soit propre au 31 décembre pour vos jolis résultats annuels, le vingt décembre on prendra le listing, et on les neutralisera toutes. Il y a un motif tout prêt : "Clôture : Abandon/Sans enjeu". Plus rien n'a d'enjeu, visiblement.

- La stat des défaillants TVA est flinguée. Laissons-la flinguée, pas grave si les entreprises ne déposent plus leurs déclarations.

- La stat RLOC est désespérante. Soyons honnêtes, on a jusqu'en septembre pour la traiter. On sait déjà qu'on n'aura pas le temps.

- La merveilleuse bannette pète un câble et commence à déborder : ben oui, ça prend du temps à traiter, tout ça ... et vous avez oublié de remplacer la moitié des agents C.

Je vais m'arrêter là, ça ne sert à rien de dérouler plus. Quand arrêterez-vous l'hémorragie ? Et, cerise sur le gâteau, on travaille sans climatisation dans des locaux où il fait 40°, dans des bureaux, orientés plein sud.

Oh, j'oublie : tant que les statistiques du recouvrement seront (à peu près) potables, vous ne bougerez pas... je ne sais pas si je vous apprends quelque chose, mais quand la gestion et la compta (je vous ferai un autre récit sur tous les problèmes de la compta si vous voulez) seront totalement mortes, le recouvrement ne pourra plus rien faire. La vérification non plus ! Ce sera trop tard. Beaucoup trop tard !

Le constat est alarmant.

La CGT estime qu'il y a non-assistance à service public en danger !

Cadres C et B de la DGFIP : nouvelle mission

"Pour cet été, vous serez désormais chargé(e)s de vider les corbeilles à papier, sortir les poubelles, récurer les sanitaires, laver les sols, ..."

Quoi ? Comment ? Y a-t-il une note de service, une instruction, une circulaire en ce sens ?

Non, mais comme le prestataire de service est, dans plusieurs sites du département, aux abonnés absents c'est désormais aux agents de procéder au nettoyage des locaux pour qu'ils soient dans un état au minimum viable.

La Direction, mise au courant, a certes fait quelques mails au prestataire. Mais le ton gentillet de ces derniers, adressés à une personne partie à la retraite, fait autant d'effet qu'une piqure de moustique sur le dos d'un rhinocéros.

Horaires aménagés aléatoires

Vous le savez tous, lorsqu'il fait (très) chaud, notre bienveillante direction met en place des horaires aménagés : il est possible aux agents que nous sommes de quitter le bureau à 15H. **C'est bien, c'est pratique.**

Mais... car il y a un mais, vous vous en doutez. Certains services n'ont pas de clim, cette mesure est donc la bienvenue. Cependant, d'autres services sont bénis d'une climatisation... un peu vieille, un peu essoufflée, mais qui permet de passer péniblement sous la barre fatidique des 30°. Donc, comme 30° c'est tout à fait raisonnable, certains chefs ont décidé unilatéralement que les horaires aménagés ne s'appliquent *pas* dans leurs services. Non discutable.

Stagiaires ENFiP : deux poids deux mesures

Une nouvelle promotion de jeunes et fringants contrôleurs déboule de l'ENFiP. Quittant l'école en mai dernier pour un stage, le temps est venu de rejoindre leur premier service. Ou pas.

Reprenons les notes officielles de l'ENFiP : la scolarité commençant au mois d'octobre, les nouveaux contrôleurs sont supposés être en stage de mai au 1^{er} octobre, pour un an total de formation. Pour être précis, leur dernier mois de stage (septembre donc) doit être fait dans le département d'affectation mais sur un poste différent de leur affectation définitive. Ne critiquons pas la "logique" de cette règle, ce n'est pas l'objet de cet article.

Comme vous vous en doutez, les chefs de service n'apprécient guère d'avoir des postes vacants un mois, juste comme ça. D'ailleurs, dans pratiquement tous les départements, cette règle n'est pas suivie. Et dans notre bon vieux Bas-Rhin ?

Ah ben ça dépend, m'sieur l'agent. Vous êtes affecté en direction ? Félicitations, vous venez de prendre votre poste. Vous êtes affecté sur un autre poste (SIP, trésorerie) ? Bien, on respectera la note et vous ne prendrez votre poste qu'au 1^{er} octobre, vous êtes en stage jusque-là.

L'égalité de traitement est toujours aussi bien respectée à la DGFIP.

J'acCUS

Même les plus vieilles institutions ont du souci à se faire ; c'est d'une banalité affligeante par les temps qui courent, mais c'est pourtant le constat qui s'impose à nous, en réaction aux décisions prises par la DRFiP Bas-Rhin.

A Strasbourg, en matière de topographie, on vient de dépoussiérer Napoléon, la loi locale de 1884 et la loi sur la Modernisation de 2008 d'un seul coup.

En effet, il a été demandé expressément aux géomètres du CDIF de ne plus intervenir sur les communes de la CUS au profit du service topographique de la dite communauté sans aucune autre forme de concertation.

Pourtant il est clairement stipulé que seuls les géomètres cadastrés sont habilités à procéder à la mise à jour du bâti et que la gestion du non-bâti (divisions de parcelles, etc...) est du ressort des géomètres-experts ayant obtenu un agrément délivré par la DGFIP. La formation des géomètres à l'ENFiP est à ce titre axée sur le respect des exigences requises pour effectuer cette mise à jour.

*Un précédent sur le territoire Français :
La DGFIP cède une partie de ses missions
à une collectivité locale.*

Le tour de maître, entrepris par la CUS après moult assauts récurrents, a enfin réussi. Il ne fût pas très compliqué de faire admettre à un parterre peu technique et peu scrupuleux du devenir d'une poignée de géomètres que le plan cadastral c'est la CUS ! Ainsi au prétexte du passage de plusieurs institutions, à des instants différents, dans les chaumières du Bas-Rhin, en y ajoutant un contexte d'économie de moyens, **la DRFiP a partiellement cédé une des missions qui lui sont entièrement dévolues.** Pourquoi avoir pris un tel parti et ne pas avoir demandé à la CUS de prendre l'attache du service du cadastre en mettant au point une convention d'échange allant en ce sens ? C'est un précédent sur tout le territoire français !

Outre le fait de s'abstenir du respect des lois et réglementation en place, on peut se poser légitimement la question du financement d'une telle opération. La CUS, objet d'un rapport assez parlant sur l'utilisation de ses finances, a-t-elle les moyens de réaliser une telle mission ? Ainsi, cette dernière, n'ayant pas dans ses rangs le personnel à même de réaliser ces travaux les délègue en régie aux géomètres-experts à un coût non négligeable. Nul doute que l'addition sera présentée au contribuable. Par ailleurs, qu'en sera-t-il lorsque les caisses seront vides ? La mission retournera comme un cadeau empoisonné à la DRFiP qui n'aura à son tour plus les structures et les effectifs pour absorber une telle tâche ?

Que penser également de la nouvelle usine à gaz mise en

place ? Les géomètres du CDIF vont mettre à jour le plan informatisé suite aux relevés qu'ils n'auront pas eux-mêmes effectués ? Qui retournera sur le terrain en cas de nécessité ? Et pour couronner le tout, cette mise à jour sera effectuée avec un format de fichier non préconisé par la DGFIP. Les géomètres n'auront qu'à composer avec ... Le suivi des travaux topographiques et fiscaux se fait par un logiciel qui, d'une part, récupère les permis de construire et demandes préalables de travaux déposés en commune par les usagers et, d'autre part, déclenche le suivi de l'achèvement, la surveillance des obligations déclaratives et le passage des géomètres cadastrés sur le terrain. On voit bien ce que sera la récupération des fichiers par la CUS puisque le logiciel est prévu pour, a contrario les remontées dans nos services en assurant le suivi, de quelle nature seront-elles ? Ce seront toutes les difficultés cumulées du rapprochement CDI/CDIF, pourtant géré en interne, grandement amplifiées.

Encore une fois, sous prétexte d'économie d'échelle, de moyens, d'adaptabilité, de « modernité », tout est fait pour qu'un système, fut-il lourd, soit entièrement mis à sac ; quand il aura atteint ses limites il ne restera plus qu'à le céder aux instances privées qui restent aux aguets.

À l'instar de ce qui se passe pour toutes les réformes de structures, la DRFiP Bas-Rhin, toujours aussi zélée, anticipe tous les désirs, même cachés, de la DGFIP. À qui cela profite-t-il ?



Allégorie cadastrale prémonitrice datant de 2007 (bicentenaire du cadastre) ...

Intolérable chaleur.

Une fois de plus, notre administration s'est laissée surprendre par les températures caniculaires que nous avons connues au cours de l'été. En effet, sur les grands sites du département, et notamment au 35 Vosges, les agents souffrent et travaillent dans des conditions que l'on n'inflige même pas à des animaux.

Oh ! Bien sûr, au 3e étage, certains agents (ceux de la DIRCOFI) bénéficient d'un rafraîchisseur d'air, oui mais le menu fretin, lui, souffre à tous les niveaux du bâtiment. Citons au passage les agents de l'accueil, qui, le matin, entrent dans une véritable étuve, et reçoivent sous des températures élevées, un public qui s'étonne de l'absence de climatisation. Les choses ne sont pas améliorées bien au contraire, par la vingtaine de PC destinés à la MMA de la rue Simonis, qui chauffent apparemment « ad vitam eternam », du matin au soir. On ne parle pas des odeurs de transpiration au milieu de l'après-midi, etc, etc !

Pensons également aux stagiaires de la Formation Professionnelle qui macèrent au 3^e niveau dans les salles de formation, et surtout informatiques, dès le mois de juin et par-

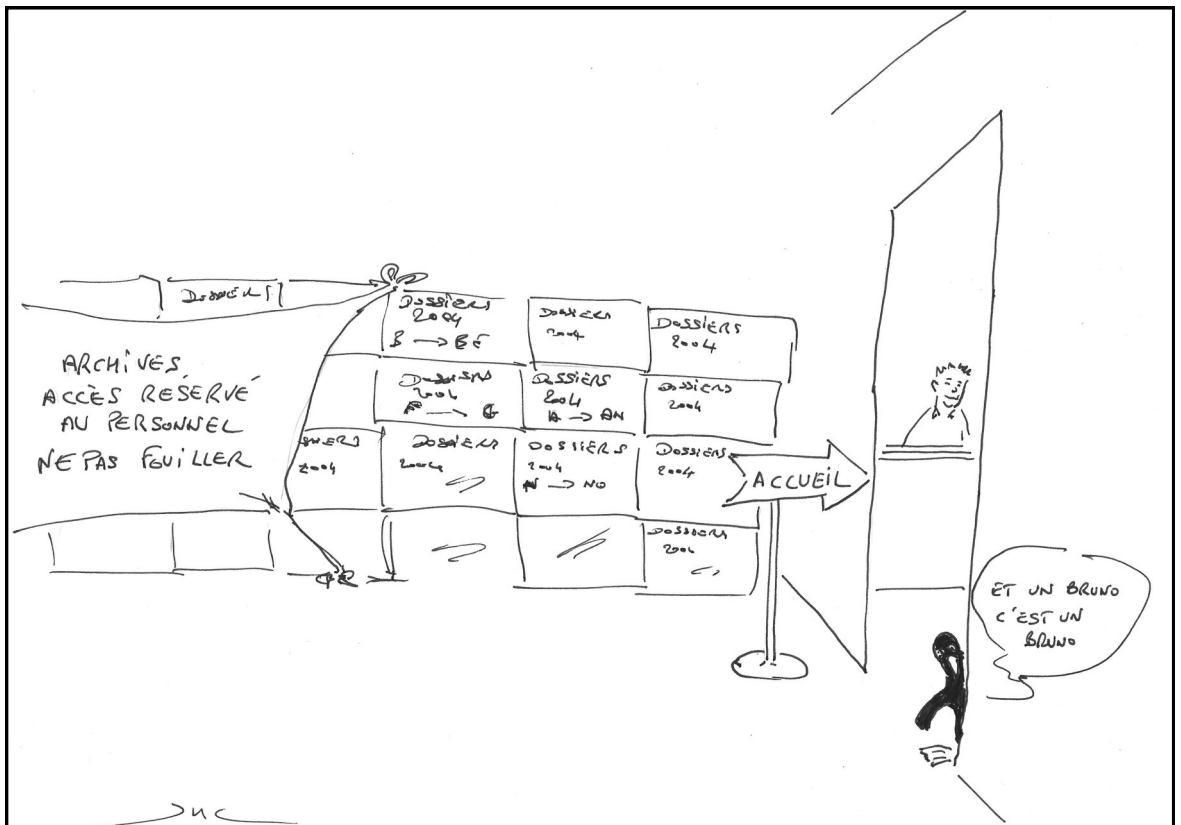
fois jusqu'en octobre. Tout cela n'est pas normal, et la Logistique qui ne peut pour des raisons budgétaires, fournir que quelques tours usagées ou des ventilateurs de bureau qui ne font finalement que brasser un peu d'air chaud. L'État-Major de la DRFiP, comme de coutume, s'est vite défaussé par le biais d'une note du 29 juin 2015, et une confirmation des plus évasives datée du 20 juillet, laissant à la discrétion des agents, avec l'autorisation du chef de service toutefois, un aménagement partiel du temps de travail (comptabilisation des heures de travail dès 7h du matin et possibilité de quitter le poste dès 15h), toujours selon les impératifs du service, c'était le moins. En fait, c'est du droit de retrait que certains jours les agents du site auraient du faire usage. La CGT estime qu'il serait temps que notre administration prenne en compte les changements climatiques actuels et à venir (réchauffement), et anticipe avec des mesures concrètes et adéquates (installation de climatiseurs, de ventilateurs corrects, etc.). Oui, mais « y a pas d'fric »... toujours la même rengaine.

On prend vraiment les agents pour des truffes !

Archivage ou étalage ?

Au CFP d'Illkirch, l'on met à profit la douceur de l'été pour, dès à présent, faire le ménage en vue du futur déménagement du site vers la rue du Rhône, prévu, on le rappelle, pour les mois de février ou mars 2016, ce n'est plus un secret pour personne. Pour ce faire, un vacataire vide d'ores et déjà les armoires des dossiers 2004, rien de plus normal a priori, sauf qu'il les entrepose dans l'entrée du site au RDC, là où ne passent que des contribuables, hors de la vue des agents du site... ! Gavés de déontologie et de notions de secret professionnel, ces derniers se sont légitimement offusqués de ce manquement flagrant à leurs obligations en matière de confidentialité notamment, et en ont fait la remarque à leur hiérarchie, que la dangerosité de la chose n'effleurait apparemment pas le moins du monde. Ce n'est que suite aux remarques répétées des agents, que la hiérarchie locale s'est résolue à couvrir partiellement les dossiers d'une bâche ...

transparente. Tout ceci n'est guère sérieux, quel exemple lamentable pour les jeunes agents, quel spectacle surprenant et désolant pour les contribuables du secteur qui voient une partie de leur vie privée étalée au bas d'un escalier, comme à la déchetterie à la merci de n'importe quel curieux. La Cigogne s'interroge quant à cette indifférence, voire légèreté, sans doute y a-t-il quelques formations en déontologie à dispenser aux cadres du site. CQFD !



1336 : la réponse au jeu du numéro précédent

L'indice (éléphant) devait vous amener à découvrir la victoire des salariés de l'usine Fralib de Gémenos, en Provence, où était fabriquée l'intégralité de la gamme des thés *Éléphant*.

En septembre 2010, Unilever décide de fermer l'usine française et de délocaliser la production en Pologne. Les salariés et leurs organisations syndicales CGT et CFE-CGC décident alors d'occuper l'usine pour le maintien de l'activité et la sauvegarde de ses 182 emplois. Ils réclament la cession de la marque *Éléphant* et un accord de sous-traitance avec Unilever.

En mai 2014, après l'annulation par trois fois de son plan social par la justice et 1336 jours d'occupation de l'usine, un accord est trouvé avec Unilever, qui conserve la marque, mais cède les machines pour un euro et finance la création d'une SCOP.

Sous la marque « 1336 », en référence au nombre de jours de lutte, la SCOP-TI annonce sa relance et sera prochainement dans les étals....



JE ME SYNDIQUE à la CGT Finances Publiques

Nom : Prénom :

Grade : Indice :

Adresse administrative :

Adresse Personnelle :

Bulletin à retourner au syndicat par l'intermédiaire du correspondant local où à :

Jean Michel CHAIRON au CFP Drulingen

Ou

Gilles STREICHER au CFP Strasbourg Vosges